



**Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

**APPEL D'OFFRES**  
**Travaux d'accessibilité au bâtiment**  
**Centre communautaire Charles-Henri Lapointe**

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade requiert des soumissions pour les travaux d'accessibilité au bâtiment du centre communautaire Charles-Henri Lapointe situé au 100, rue de la Fabrique, à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission, selon les conditions et la forme déterminées.

Les soumissions (l'original et trois (3) copies) devront être placées dans des enveloppes scellées et clairement identifiées. Elles seront reçues au bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0, au plus tard le 20 février 2020, à 14 h (heure locale).

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, à 14 h, au bureau municipal.

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 17 janvier 2020.

Jacques Taillefer  
 Directeur général

1019220120

**15%**

**de rabais,  
 ce n'est pas rien.**

**Nous sommes  
 une coopérative.**

**Nos membres  
 annonceurs  
 paient moins cher.**

**COURRIER  
 DE PORTNEUF**  
*Une équipe dynamique*



0378220120

**PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TERRITOIRES  
 NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF  
 APPEL DE PROJETS - 2020**

La MRC de Portneuf a mis en place depuis quelques années un programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés. Ce programme se veut une intervention concrète de la MRC de Portneuf pour appuyer les efforts de valorisation et d'amélioration susceptibles d'être engagés à l'égard de ses TNO (Lac-Blanc, Linton et Lac-Lapeyrière).

En vertu de ce programme, la MRC de Portneuf invite les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires ou tout regroupement de citoyens des territoires non organisés à présenter des projets visant à mettre en valeur et à développer ces espaces. La finalité du programme d'aide lancé par la MRC de Portneuf est de souscrire au financement de projets dont l'objectif est de stimuler et de soutenir les initiatives d'amélioration et de développement des territoires non organisés.

**Activités admissibles**

Les activités de développement et de mise en valeur admissibles à l'aide financière octroyée par la MRC de Portneuf sont les suivantes :

- travaux d'amélioration de voirie forestière;
- aménagement ou réaménagement de terrain de camping;
- mise aux normes environnementales d'équipements à caractère collectif;
- création ou maintien d'aménagements d'accès collectifs aux plans d'eau;
- travaux de réhabilitation du milieu riverain;
- soutien aux opérations sur les sites de disposition des déchets opérés par les zecs;
- tout autre projet susceptible d'être lié à des activités de développement et/ou de mise en valeur des TNO.

**Mise de fonds**

Le financement d'un projet de mise en valeur des territoires non organisés doit comporter une participation financière du ou des promoteur(s) représentant au moins 20 % de l'ensemble des coûts réels finaux qui seront financés par le programme d'aide aux initiatives de mise en valeur de la MRC de Portneuf.

**Informations et documents devant accompagner une demande d'aide**

La demande d'aide financière devra comprendre tous les renseignements nécessaires pour en permettre une analyse complète. Toute la documentation pertinente doit être transmise à la MRC de Portneuf **au plus tard le 29 février 2020 à 16 h**. Les projets peuvent être envoyés par courriel à [portneuf@mrc-portneuf.qc.ca](mailto:portneuf@mrc-portneuf.qc.ca) **OU** par la poste à l'adresse suivante: 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0, à l'attention de Madame Josée Frenette, directrice générale.

Le programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf peut être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca) en utilisant les onglets suivants : « Aménagement du territoire / Territoires non organisés (TNO) ».



RRGMRP  
Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf

## APPEL D'OFFRES

### *Transport et traitement par compostage des matières organiques, des résidus verts et des feuilles*

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf demande des soumissions pour le transport et le traitement par compostage des matières organiques, des résidus verts et des feuilles.

Le devis, incluant la formule de soumission, est disponible sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) à compter du 22 janvier 2020.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire de prendre connaissance du document d'appel d'offres et de respecter toutes les exigences dans la préparation de sa soumission.

Pour être considérées, toutes les soumissions devront être déposées au bureau du directeur général de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au 1300, chemin du Site, Neuville (Québec) GOA 2R0 au plus tard le 10 février 2020 à 10 h. Les soumissions seront ouvertes immédiatement après l'heure limite en présence des soumissionnaires intéressés. L'enveloppe scellée devra porter la mention « **TRANSPORT ET TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE** » et devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission représentant 5 % du montant total de ladite soumission.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) (AQNBS) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Neuville, le 22 janvier 2020.  
Jean-Luc Mercure  
Directeur général

1403220120

## AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif, le Club de Shuffleboard de Fossambault-sur-le-lac dont le siège social est situé au 175 Gingras, Fossambault-sur-le-lac, Qc, G3N 0K3 a décidé de demander sa dissolution.

Guy Beaumont, 8 janvier 2020, 0299220120

## AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (art. 136 et 137 C.p.c.)

**Avis est donné à GENEVIÈVE LEBEL GUAY**, de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Bedford situé au 920 rue Principale à Cowansville, dans les 30 jours afin de recevoir la DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RECouvreMENT DE COMPTES IMPAYÉS ET AVIS D'ASSIGNATION qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 455-22-005419-197.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Chantal Pomerleau, huissière de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Granby, le 7 janvier 2020.

Chantal Pomerleau, Huissière de Justice

0299220120

MedicAlert  
Toujours là  
www.medicalert.ca  
Pour plus d'information  
1 800 668-6381